DLP 18-10-84420128

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 09.06.43

ABONNEMENT ANNUEL

EDITION A ou B : 95 F

EDITION A + B : 160 F

BULLETIN N° 26 du 9 octobre 1984

EDITION GRANDES CULTURES

Envoi n° 22

COLZA : ATTENTION AUX INSECTES

JAUNISSE NANISANTE DES CEREALES : SURVEILLEZ LES PUCERONS

COLZA :

Les températures fraîches, les attaques de mildiou et de limaces, la concurrence des repousses de céréales, ont retardé et affaibli le colza dans de nombreuses parcelles. Les pluies très abondantes ont probablement lessivé une partie des insecticides localisés lors du semis.

Il conviendra donc d'être particulièrement vigilant, dès le retour du beau temps, à l'égard des insectes d'automne.

- **Limaces** : En cas d'attaques importantes en cours sur colza très jeune (cotylédon à 1 feuille vraie), épandre MESUROL ANTI LIMACES (3 kg/ha) ou un granulé à base de métaldéhyde (nombreuses spécialités). Se limiter aux bordures de champ, si celles-ci sont seules attaquées.

- **Altises** : Les captures sont toujours très faibles mais il conviendra de surveiller l'activité de ces insectes dès le relèvement des températures. Les morsures d'adultes ne sont pas dangereuses au delà du stade "2 feuilles vraies" ; cependant on se souviendra qu'un traitement de rattrapage sur larve en cours d'hiver est difficile à réaliser en bonnes conditions.

. parcelles semées avec un microgranulé depuis moins de 45 jours : intervention inutile.

. parcelles non protégées par un microgranulé : traiter si plus de 3 pieds sur 10 présentent des morsures (seuil valable pour un colza doté d'une peuplement correct).

Produits utilisables :

- parathion éthyl = 200 g/ha de matière active ou parathion-méthyl = 250 g/ha de m.a. - Action de choc (nombreuses spécialités).

- pyréthrinoïdes : plus rémanentes. Sont autorisés:

  . la cyperméthrine 25 g/ha de m.a. (RIPCORD 5, KAFIL SUPER, CYMBUSH, MASTOR).

  . la deltaméthrine 7,5 g/ha de m.a. (DECIS).

  . le fenvalérate 50 g/ha de m.a. (SUMICIDIN 10).

- **Charançon du bourgeon terminal** : La très faible activité de ce ravageur à l'automne de 1983 ne doit pas faire oublier les dégâts qu'il a causés en 1982. Le risque subsiste ; il est important dans l'Aube, l'Ouest de la Haute Marne, la vallée de la Marne et le secteur de Vitry le François.

Dès les premières captures en cuvettes jaunes, se disposer à intervenir dans un délai de 10-15 jours, à la dose altise, avec cyperméthrine ou deltaméthrine.

BLE - ORGE :

- **Limaces** : Risques de dommage sur les levées. Placer des granulés antilimaces sous tuile pour déceler la présence de ces ravageurs. Moyens de lutte : voir ci-dessus la rubrique COLZA.

- **Pucerons vecteurs des maladies à virus** (le principal est Rhopalosiphum padi) : Actuellement les pucerons sont peu nombreux sur repousses mais abondants sur Maïs.

Observer les premières parcelles semées, parvenues au stade 1 feuille, aux heures les plus chaudes de la journée. En cas de présence de pucerons, traiter dès que possible avec une des spécialités suivantes :

SOVI NEXION 25 EM (1,5 l/ha) RHODIANEX (1,5 l/ha) CYMBUSH (0,2 l/ha) KAFIL SUPER (0,2 l/ha) DECIS (0,3 l/ha) SUMICIDIN 10 (0,25 l/ha) AMBUSH (0,25 l/ha).

P.1100

. DEPERISSEMENT (ou GRAPHIOSE) DE L'ORME.

Cette maladie continuant à sévir dans la Circonscription, nous reproduisons ci-dessous un communiqué conjoint de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et du Service de la Protection des Végétaux (SPV).

La lutte contre cette grave maladie, provoquée par un champignon microscopique (Ceratocystis Ulmi) qui empèche la circulation de la sève dans les vaisseaux, est très difficile, d'autant plus que cette maladie est déjà bien installée dans la plupart des régions françaises.

Le champignon est très aisément disséminé par des insectes vecteurs (scolytes), il n'existe pas actuellement de traitement efficace contre ces insectes.

. Méthodes prophylactiques

Tout orme dont plus de vingt pour cent du feuillage présente des symptômes doit être abattu ; il est condamné et le laisser en place favoriserait la pollution des scolytes. Les arbres déjà morts doivent être également supprimés, écorcés et leurs écorces incinérées. Le bois n'est pas déprécié par la maladie, si les sujets atteints sont abattus rapidement.

L'ablation des branches malades effectuée dès l'apparition des tous premiers symptômes, peut permettre dans une certaine mesure d'enrayer le développement du parasite à la condition d'effectuer un traitement contre le champignon. Désinfecter la lame de la scie à l'alcool à brûler entre chaque arbre. Badigeonner les plaies de tailles avec un produit désinfectant.

. Injection de fongicides

Il s'agit d'imbiber les cernes les plus récents (qui conduisent la sève et sont menacés par le parasite) d'un fongicide liquide. Cette application a lieu par injection dans le tronc ou les racines à l'aide d'un matériel approprié. Seules deux spécialités sont autorisées pour cet usage : ORMOGAL (Chimie - industrie), SANDOMIL PP (Sandoz).

Ce traitement est à réserver à des arbres sains, éventuellement en tout début d'attaque, dont les racines ne se mèlent pas à celles d'arbres déjà malades. Il est nécessaire de renouveler le traitement chaque année, en Mai-Juin, tant que subsistent des foyers aux alentours. La protection acquise n'est pas totale et exige en complément la suppression des sujets dépérissants.

. Expérimentations en cours

Des essais sont effectués avec des antagonistes du Ceratocystis, tels que des champignons du genre Trichoderma. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur leur efficacité. Ces préparations ne sont pas encore homologuées et ne bénéficient donc pas d'une autorisation provisoire de vente, leur commercialisation, leur distribution à titre gratuit sont donc interdites et ne doivent pas faire l'objet de publicité.

Des recherches se poursuivent afin de sélectionner des ormes résistants. La France y participe dans le cadre d'une action internationale (CEE); dans l'immmédiat on devra remplacer les ormes disparus par d'autres essences bien adaptées au milieu choisi tout en cherchant la diversification dans le choix des genres et espèces.

Des échantillons d'ormes malades peuvent être envoyés au Service de la Protection des Végétaux pour diagnostic de laboratoire ; ces analyses sont payantes, se renseigner auprès des circonscriptions.

REPONDEUR AVERTISSEMENTS (26) 87.40.78

Imprimerie de la Circonscription Champagne-Ardenne. Le Directeur Gérant J. BOUCHET
Commission Paritaire de la Presse N 529 AD